

Date de Convocation

03/03/2022

Date d’Affichage

08/03/2022

L’an deux mille vingt-deux, le seize mars à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Philippe LAQUAY-PINSET,
Valérie DEVENDEVILLE, Emmanuelle AUMARD, Olivier
TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX,
Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 17

Votants 18

OBJET :

**Approbation du compte
de gestion 2021**

Le Conseil Municipal,

- après s’être fait présenter les budgets primitifs et
supplémentaires de l’exercice 2021 et les décisions
modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et
celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion
dressé par le receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif,
l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des
restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de
l’exercice 2021,

- après s’être assuré que le receveur a repris dans ses
écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de
l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a
procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit
de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er}
janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives
à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2021 en
ce qui concerne les différentes sections budgétaires et
budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2021
par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur,
n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour Copie Conforme

Le Maire,
Michel DUPONT

